



2, route de Clisson

Code postal : 44190

Tél : 02.40.54.76.38

mairie.saintluminedeclisson@orange.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JANVIER 2020

1°) Budget de la Commune - Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le vote du budget

Comme chaque année, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, ou à défaut ses Adjointes, à engager et payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente pour le budget de la Commune à savoir :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019	Le quart
20	Etudes	18 687,60	4 672
21	Matériel	96 078,38	24 020
23	Travaux	520 020,53	130 005

2°) Vente d'une venelle communale au village du Mortier Mainguet

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la cession de la venelle appartenant au domaine public communal bordée par les parcelles cadastrées ZK 53 et ZK 52 au village du Mortier Mainguet.

Les conditions particulières de cette vente ont été fixées comme suit :

- prix de vente 28 € le m² net vendeur, tarif applicable en zone U et lorsque l'acquisition donne une plus-value au terrain de l'acquéreur,
- l'acquéreur supportera les frais de bornage et de mesurage de la parcelle ainsi que les frais pour l'établissement d'un acte authentique.

La vente de la venelle ne s'effectuera que sous condition qu'aucune parcelle ne soit enclavée.

3°) Contrat d'assurance des risques statutaires – mandat au Centre de Gestion

La collectivité est adhérente au contrat d'assurance des risques statutaires groupe du Centre de Gestion de la Loire-Atlantique qui arrive à échéance le 31/12/2020.

Une mise en concurrence va être engagée prochainement par le Centre de Gestion pour proposer aux communes un nouveau contrat d'assurance à effet au 1/01/2021.

Pour permettre la mise en œuvre de cette consultation, la Commune décide de donner mandat au Centre de Gestion pour négocier ce contrat groupe.

Il est précisé que ce mandat n'engage pas la Commune à adhérer par la suite au nouveau contrat.

La proposition de taux devrait être adressée aux collectivités au cours du 3ème trimestre 2020 sachant que le contrat devra couvrir les mêmes risques que ceux du contrat actuel. La durée du contrat sera de 4 ans.

4°) Questions diverses

4-A°) Projet de Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Il est fait une présentation du projet de Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dont il est prévu une mise en application début 2020. A la suite d'une observation de la Préfecture, les élus se prononcent sur la suppression du régime indemnitare en cas de congés longue maladie et longue durée en vertu du principe de parité avec la fonction publique d'Etat. Le projet de RIFSEEP sera soumis à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

4-B°) Projet de règlement du cimetièrre

Il est fait une présentation du projet de règlement du cimetièrre. Il sera soumis à approbation du prochain Conseil Municipal.

4-C°) Projet de règlement intérieur de la bibliothèque

Il est fait une présentation du projet de règlement intérieur de la bibliothèque qui sera soumis à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

4-D°) Devenir des lagunes de La Vérolière

Avec la construction de la nouvelle station d'épuration de La Vérolière, la Commission Environnement a émis le souhait que soit étudiée la possibilité de conserver l'une des deux lagunes non encore comblées. Les différents avantages et inconvénients sont présentés. Les élus donneront un avis lors du Conseil Municipal du 13 février 2020.

La Maire,

Janik RIVIERE